

La santé des postières et des postiers C'EST NOTRE AFFAIRE !

La direction de La Poste a invité les organisations syndicales à une réunion prévoyance/santé. Pour la CGT, discuter de la santé des salariés, quoi de mieux !

Malheureusement l'invitation venant de ceux qui négocient le volet salarial, il n'est pas besoin d'être grand clerc pour comprendre que la discussion, que la direction veut avoir, ne portera pas sur la santé des postières et des postiers mais uniquement sur la couverture santé/prévoyance (la mutuelle).

D'autant, que quelques jours auparavant nous est parvenu un courrier où la direction écrit :

« Le risque arrêt de travail (les congés maladie) est structurellement déficitaire... » elle termine le courrier par **« nous ne manquerons pas de revenir vers vous, ..., en vue d'un rééquilibrage pérenne ».**

En Français cela veut dire :

- » Il y a trop de congés maladie
- » Il va falloir réduire les indemnités ou augmenter les cotisations

POUR LA CGT, IL NE PEUT PAS Y AVOIR DE DOUBLE PEINE

- ↳ Être en maladie en raison des dégradations de conditions de travail
- ↳ Avoir une baisse de la paie.

La lutte sur les retraites s'est traduite par une libération de la parole particulièrement sur les difficultés rencontrées par les travailleurs en termes de pénibilité accrue et d'intensification du travail.

A La Poste, comme dans beaucoup d'entreprises, les salariés font part d'une augmentation du stress, générant de plus en plus d'arrêts de travail s'ajoutant à des conditions de travail déjà difficiles (port de charges, travail en extérieur, horaires atypiques dont la nuit, management à l'objectif,...).

Tous les salariés sont concernés, dans tous les métiers et dans toutes les directions, que l'on soit cadre ou pas.

Le bilan des arrêts de travail montre que les indemnités versées pour les arrêts maladies ont quasiment doublé en 15 ans.



Or, nos salaires n'ont pas doublé sur ce laps de temps, **-ça se saurait !-** et les effectifs sont quasi stables !

C'est donc clairement le résultat des conditions de travail dégradées à La Poste.

Les Postières et les Postiers ne sont pas en arrêt maladie par plaisir, et ne « consomment » pas de la santé comme l'écrit la direction de La Poste.

NON, LA SANTÉ N'EST PAS UNE MARCHANDISE !

Selon l'âge, nous ne sommes pas égaux devant la santé.

En vieillissant nous sommes plus souvent malades d'autant plus si le travail est pénible. C'est une des raisons pour laquelle l'immense majorité des travailleurs s'est opposée au report de l'âge de la retraite du projet Macron.

Mais c'est aussi pourquoi, dans de nombreuses entreprises et particulièrement à La Poste, les salariés sont licenciés pour inaptitude autour de 60 ans....

Donc, si le gouvernement persiste dans son report de l'âge à 64 ans il y aura un report des dépenses pour les retraites sur la maladie ainsi qu'un surcoût pour les « mutuelles » qui risque de se traduire par une baisse du salaire net.

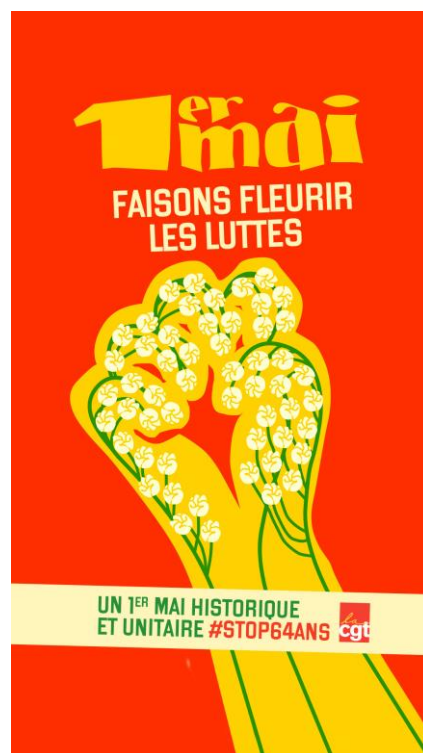
Pour la CGT c'est NON, il n'y a qu'une solution : La Poste doit prendre en charge le surcoût supplémentaire

Pour réduire les arrêts maladie, la Direction de La Poste doit d'abord écouter et prendre en compte les exigences des postières et postiers portées par la CGT sur les conditions de travail, l'emploi, l'arrêt des réorganisations, le sens du travail, la finalité, les contenus et la qualité du travail, la reconnaissance des qualifications et les salaires.

Cela doit s'accompagner d'une politique de santé priorisant la prévention en l'articulant avec la réparation des risques, des accidents et des maladies du travail. C'est pourquoi, seul des instances représentatives du personnel de proximité sont efficaces pour répondre à ces enjeux. **Cela passe notamment par le maintien et le renforcement des prérogatives des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail.**



Le 28 Avril 2023, journée mondiale pour la santé et la sécurité au travail, toutes et tous dans l'action pour exiger de La Poste l'ouverture de véritables négociations sur les conditions de travail des postières et postiers.



Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
(facultatif) Téléphone perso : pro :
Grade/ Classification : Métier :
Service/Bureau (nom et adresse) :

